



66^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES

23, 24, 25 et 26 OCTOBRE 2025

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Championnat de France des Rallyes
Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices
Classement Promotion Trophée Michelin
Championnat de France des Rallyes Team
Championnat de France des Rallyes Féminin
Trophée IGOL
Trophée GT2i CFR FFSA
Coupe de France des Rallyes 2026 Coefficient 4
Championnat Rallyes de la Ligue du Sport Automobile
Occitanie Méditerranée
Trophée Alain SZAFARCZYK
CHALLENGE ASA HERAULT-GT2i

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'HERAULT
Résidence le Rimbaud Bat A
577, Avenue Louis RAVAS 34080 – MONTPELLIER
Tél 04.67.61.00.99 - asa-herault@orange.fr - www.criteriumcevennes.com

REGLEMENT PARTICULIER	66 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 29/07/2025	1/21
-----------------------	--	---	------

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault tient à remercier chaleureusement les personnalités qui ont permis l'organisation du 66^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES en apportant une aide efficace au Comité d'Organisation :

Mme Carole DELGA	Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Mme ANNE LEVASSEUR	Sous-Préfète du Vigan
Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT	Présidente du Conseil Départemental du Gard
Mr Kléber MESQUIDA	Président du Conseil Départemental de l'Hérault
Mickaël DELAFOSSE	Mr Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Maire de Montpellier
Mr Alain BARBE	Président de la Communauté des Communes Grand Pic St Loup
Mr Régis BAYLE	Président de la Communauté des Communes du Pays Viganais
Mr Michel FRATISSIER	Président de la C. des Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises
Gilles Mr BERTHEZENE	Président de la C. des Communes Causses-Aigoual-Cévennes Terres Solidaires
Mr Fabien CRUVEILLER	Président de la Communauté des Communes Piémont Cévenol
Mr Christian ASSAF	Vice-Président de Montpellier Méditerranée Métropole Délégué à la Politique Sportive
Mr Hervé MARTIN	Adjoint au maire Ville de Montpellier
Mr Emmanuel PUECH	Elu de la communauté de communes du Pays Viganais
Mr Cédric BOISROUX	Directeur du Circuit de FUN KART BRISSAC
Mr Fabien LOPEZ	Directeur Parc Sport et Loisirs BRISSAC

Mesdames et Messieurs les Maires des Communes Traversées

Mesdames

Sylvie ARNAL	Maire de LE VIGAN
Françoise JUTTEAU	Maire de SAINT MARTIAL
Martine VOLLE-WILD	Maire d'AVEZE
Françoise COPIN	Maire de BRISSAC

Messieurs

Rémi ALARY	Maire de POMPIGNAN
Bruno BELTOISE	Maire de ST LAURENT LE MINIER
Christophe BOISSON	Maire de SAINT ANDRE DE MAJENCOULES
Christian BOURRIAGUE	Maire de FERRIERES les VERRERIES
Patrick DARLOT	Maire de SAINT BRESSON
Michel FRATISSIER	Maire de GANGES
Joël GAUTHIER	Maire de VAL d'AIGOUAL
Jérôme LOPEZ	Maire de SAINT MATHIEU DE TREVIERS
Alexis BOSSIO	Maire de LES PLANTIERES
Bruno OLIVIERI	Maire de SAINT HIPPOLYTE DU FORT
Gislain PAILLER	Maire de SUMENE
Thierry REDON	Maire de MONTDARDIER
Emmanuel GRIEUX	Maire de MANDAGOUT
Bernard SANDRE	Maire de ROQUEDUR
Denis TOUREILLE	Maire de POMMIERS
Philippe TOURRIER	Maire de CLARET
Philippe CASTAGNON	Maire de MONOBLET
Jean Louis LAGARDE	Maire de LA CADIERE
Éric BALJOU	Maire de CAUSSE DE LA SELLE

En route vers la neutralité carbone !

S'inscrivant dans une démarche de développement durable toutes les infos du rallye et son déroulement paraîtront sur le site internet officiel

www.criteriumcevennes.com



REGLEMENT PARTICULIER	66 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 29/07/2025	2/21
-----------------------	--	---	------

INFORMATIONS UTILES – LIEUX & ADRESSES PRINCIPALES

• SECRETARIAT du RALLYE

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'HERAULT
Le Rimbaud Bt A 57, ave Louis Ravas – 34080 - MONTPELLIER
Tél. : 04.67.61.00.99. - asa-herault@orange.fr – www.criteriumcevennes.com

Président de l'ASA Hérault : Robert CLOS
Président du Comité d'organisation : Christian FINA

• MISE à DISPOSITION du ROAD-BOOK– VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES – REMISE du MODULE DE GEO LOCALISATION – OPERATIONS PROMOTIONNELLES

SAINT HIPPOLYTE DU FORT Salle des fêtes 12 place du 8 mai

• BASE d'ESSAI

Sur la commune de MONOBLÉ 30.

• VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES COMPLEMENTAIRES (pièces manquantes)– VERIFICATIONS TECHNIQUES –

FUN KART BRISSAC
Pour les teams : dans les structures du parc d'assistance à SAINT HIPPOLYTE DU FORT

• ACCUEIL ACCREDITES PRESSE

SAINT HIPPOLYTE DU FORT le vendredi 24 octobre 2025 de 8h30 à 12H à la Salle des fêtes 12 place du 8 mai

• ACCUEIL COMMISSAIRES

Salle Polyvalente AVEZE

• ACCUEIL OFFICIELS

SAINT HIPPOLYTE DU FORT Salle des fêtes 12 place du 8 mai

• P.C. RALLYE

SAINT HIPPOLYTE DU FORT Salle des fêtes 12 place du 8 mai

• SALLES DE PRESSE

Salle de presse principale : Les Vendredi 24 et Samedi 25 octobre 2025 SAINT HIPPOLYTE DU FORT Salle du conseil place de la Mairie

Salle de presse annexe : le Dimanche 26 Octobre 2025 à partir de 10h30 HOTEL COURTYARD BY MARRIOTT
105 Place Georges Frêche MONTPELLIER

• CONFERENCE DE PRESSE

SAINT HIPPOLYTE DU FORT Amphithéâtre Salle des fêtes 12 place du 8 mai

• PARC FERME de DEPART (CH0)

Fun Kart BRISSAC + PODIUM DE DEPART

• PARC FERME D'ARRIVEE FINALE

MONTPELLIER Espace Grammont route de Mauguio

• PODIUM ARRIVEE – (Remise des prix)

REGLEMENT PARTICULIER	66 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 29/07/2025	3/21
-----------------------	--	---	------

• **REUNIONS COLLEGES DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

SAINT HIPPOLYTE DU FORT Annexes Salle des fêtes 12 place du 8 mai

Pour l'arrivée uniquement le Dimanche à partir de 11H :

HOTEL COURTYARD BY MARRIOTT 105 Place Georges Frêche – Parvis Mairie MONTPELLIER

• **PARC FERME de FIN de 1^{ère} ETAPE et de 2^{ème} ETAPE – PARC DEPART de 2^{ème} ETAPE et 3^{ème} ETAPE**

FUN KART BRISSAC

• **PARC DE REGROUPEMENT 1 & 2**

LE VIGAN place des Chataigniers

• **PARC DE REPOSITIONNEMENT**

Place de la Mairie CLARET

• **PARC D'ASSISTANCE**

Divers parkings Centre ville SAINT HIPPOLYTE DU FORT

• **PARCS REMORQUES OBLIGATOIRES**

St Hippolyte du Fort ZAE les Batailles rue du Blériot

• **PANNEAU D’AFFICHAGE OFFICIEL NUMERIQUE**

L'organisation met en place un tableau d'affichage officiel numérique via les sociétés PKSOFT. Tous les documents officiels y seront consultables en temps réel. L'ensemble des équipages sera informé par SMS des temps et de toutes informations utiles.

Les informations en complément seront également consultables en direct sur le site FFSA Live+ et sur un écran d'information qui sera en place au Parc Assistance à la Structure FFSA.

Un accès sur l'appliquetif SPORTITY sera également mis en place avec le code CVN25

• **VERIFICATIONS TECHNIQUES FINALES**

Garage RETROPOLITAIN Classic 96 avenue Jacqueline Auriol Aéroport Montpellier Méditerranée Mauguio 34.

REGLEMENT PARTICULIER	66 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 29/07/2025	4/21
-----------------------	--	---	------

PROGRAMME & HORAIRES DU RALLYE

Les horaires ci-dessous pourront faire l'objet de modifications (qui seront alors indiqués sur Tableau Officiel d’Affichage).

PRELIMINAIRES RALLYE

Lundi 18 Août 2025	12h00	Parution du règlement, et ouverture des Engagements www.criteriumcevennes.com
Lundi 06 Octobre 2025	00h00	Fin de priorité pour les engagements des concurrents inscrits au Championnat de France et/ou au Trophée Michelin
Lundi 13 Octobre 2025	24h00	Clôture des Engagements (cachet de la poste faisant foi)
Vendredi 17 Octobre 2025	12h00	Publication de la liste numérotée des engagés et des horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et aux vérifications techniques. sur www.criteriumcevennes.com

RECONNAISSANCES

Samedi 18 Octobre 2025	9h00-14h00	Mise à disposition du road-book St Hippolyte du Fort Vérifications administratives obligatoires – Remise du module de géo-localisation
	12h00-21h00	Reconnaitances
Dimanche 19 Octobre 2025	7h00-17h00	Reconnaitances
Mercredi 22 Octobre 2025	9h00-14h00	Mise à disposition du road-book St Hippolyte du Fort Vérifications administratives obligatoires - Remise du module de géo-localisation
	12h00-21h00	Reconnaitances
Jeudi 24 Octobre 2025	07h00-17h00	Reconnaitances

DEROULEMENT DU RALLYE

Mercredi 22 Octobre 2025	14h00	Ouverture du Parc Assistance – St Hippolyte du Fort structures : Michelin, Teams CFR,
Jeudi 23 Octobre 2025	08h00	Ouverture du Parc Assistance – St Hippolyte du Fort pour les autres structures
	13h00-18h00	Séance d’essai facultative Sur Commune de MONOBLÉ 30
	17h00	1 ^{ère} Réunion Collège des C.S. St Hippolyte du Fort
	17h00-22h00	Vérifications Techniques pour tous les concurrents à FUNKART Brissac selon heure de convocation. (cf. www.criteriumcevennes.com) Pesée libre
	17h15-22h15	Mise en Parc fermé à Fun Kart Brissac
	23h00	Publication de la Liste des équipages autorisés à prendre le départ et ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} Etape

REGLEMENT PARTICULIER	66 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 29/07/2025	5/21
-----------------------	--	---	------

Vendredi 24 Octobre 2025	9h15	Tirage du trophée Michelin St Hippolyte du fort Amphithéâtre salle des fêtes 12 place du 8 mai
	9h30	Briefing des chronométreurs par la société PKSoft - Salle Polyvalente AVEZE
	9h30	Briefing des D.C.,des Véhicules d'Encadrement, des « 0 » de réserve PC Course ST Hippolyte du Fort
	9h30	Conférence de presse St Hippolyte du fort Amphithéâtre salle des fêtes 12 place du 8 mai
	12h30	Départ 1^{ère} Etape – Sortie Parc Fermé
	21h54	Arrivée 1^{ère} Etape – Parc Fermé Fun Kart Brissac
	23h50	Publication du classement partiel de la 1 ^{ère} Etape à l'issue de la dernière E.S. courue et de l'ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} Etape
Samedi 25 Octobre 2025	6h50	Publication du classement partiel de la 1 ^{ère} Etape pénalités comprises
	7h50	Départ 2^{ème} Etape – Sortie Parc Fermé
	18h14	Arrivée 2^{ème} Etape – Parc Fermé Fun Kart Brissac
	20h45	Publication du classement partiel de la 2 ^{ème} Etape à l'issue de la dernière E.S. courue et de l'ordre et heures de départ de la 3 ^{ème} Etape
Dimanche 26 Octobre 2025	06:40	Publication du classement partiel de la 2 ^{ème} Etape pénalités comprises
	07:40	Départ 3^{ème} Etape - Sortie Parc Fermé
	11h51	Arrivée 3^{ème} Etape (CH 13C) – Montpellier Pce G. Frêche – Remise des prix sur le podium. – Mise en parc fermé Arrivée Espace Grammont route de Mauguio. Publication du classement final provisoire 30' après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH 13C Verification finale dès l'arrivée Garage METROPOLITAIN Classic 96 avenue J. Auriol Aéroport Montpellier Méditerranée Mauguio 34. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

REGLEMENT PARTICULIER	66 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 29/07/2025	6/21
-----------------------	--	---	------

Les articles ou parties d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement F.F.S.A Championnat de France des Rallyes. Les autres articles complètent le règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 1 P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault organise du 23 Octobre au 26 Octobre 2025 en qualité d'organisateur administratif et technique un rallye à participation étrangère autorisée (PEA) dénommé :

66^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES

Ce rallye sera doublé par un rallye VHC comptant pour la Coupe de France des Rallyes VHC,

16^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES VHC

et un rallye de régularité sportive le :

6^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES VHRS & 4^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES VMRS

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée le 30 juin 2025 et enregistré sous le numéro R10/2025. Il a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation le 29 juillet 2025 numero 595.

L'ASA Hérault sous la présidence de Robert CLOS.

Le Comité d'Organisation sous la présidence de Christian FINA accompagné de :

Responsable des commissaires	Karine JULIEN et Adjointe Stéphanie RECOULES
Responsable des véhicules VIP	Mickael LANCERY
Responsable des reconnaissances	Marine LACRUZ et Léa SIDOBRE
Responsable des vérifi administrative	Marine LACRUZ et Léa SIDOBRE
Responsable de la signalétique publicitaire	Guy BONNAFOUS
Responsable du matériel	Fabrice POLLANO Adjoint Mickael GUIET
Responsable des véhicules d'encadrement	Vincent BORDONADO
Responsable de la communication	Jacques FURET
Responsable des sites	José-Luis BORDONADO
Vidéos reconnaissances	Pierre RONGIER et Franck CABAS
Responsable du Road-Book	Ivan PRISTCHEPA
Responsable du sécurité balisage	Fabrice POLLANO
Responsable site de Fun Kart BRISSAC	Patrice et Léa RASPAUD
Protocole podium	Jean-Louis NEGRE
Dossier NATURA2000	Michel VIARD
Administratif	Maryse LAUSSEL / Michele BASCOUL / Carmen BELCHI

L'organisateur Technique José Luis BORDONADO.

Permanence – Secrétariat du Rallye

ASA Hérault - Le Rimbaud Bt A 577, Ave. du Professeur Louis Ravas
34080 – MONTPELLIER - Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : asa-herault@orange.fr – www.criteriumcevennes.com.

1.1 p – OFFICIELS

Structure F.F.S.A. Championnat de France

Président de la Commission	Hervé BESSON	15182
Coordinateur Championnat de France	Gilles MONDESIR	2666
Chargé de Mission CFR	Anne BERNARD	41618
Speaker FFSA	Pierre BARRE	306439
Président de la ligue Occitanie Méditerranée	Samuel TESSIER	2010

Observateur F.F.S.A.	Gerard MAURIN	9417
----------------------	---------------	------

REGLEMENT PARTICULIER	66 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 29/07/2025	7/21
-----------------------	--	---	------

Collège des Commissaires Sportifs

Président

Membres

Secrétaire

Gilbert GIRAUD 4864

Jean Claude CRESP 26

Jean François PASCAL 2806

Fabien ZYCH 4626

Direction de Course

Directeur de Course

Directeur de Course Adjoint

Directeur de Course Chargé Rallye Nouveau Départ

Adjoints à la Direction de Course

Patrick BOUTEILLER 128253

Michel LAROU LANDIE 8495

Michel LAROU LANDIE 8495

Nathalie CHANTAGREL 9549

Sylvie ZYCH 3416

Nicole BONNET 7422

DC Délégué au parc d'assistance de Saint Hippolyte du Fort

DC Délégué au parc Fun Kart Brissac

DC Délégué au parc Arrivée Mairie MTP

DC Délégué au parc Final Gramont MTP

Marc HABOUZIT 7145

Isabelle THOUVENIN 3295

Jean Luc TORLIGUIAN 24345

Sebastien ROL 44492

Secrétaire P.C.

Guy BASCOUL 149758

Chargé du contact avec la presse

Jacques FURET 2489

Directeur de Course Délégué Base Essais

Serge FREVILLE 27121

Directeurs de Course Délégués ES

Sebastien ROL 44492

Marc CIER 2942

Serge FREVILLE 27121

Christophe ARIOLI 228702

Pascal MAGNE 43098

Jean Luc TORLIGUIAN 24345

Sylvie MONTET-CAZES 205244

Directeurs de Course Délégués aux voitures 00

Pascal BATTE 28230

Valerie DIEBOLT 12431

Cedric VALENTIN 190616

Isabelle GARREAU 22048

Commissaires Techniques

Responsable Délégué Technique FFSA

Responsable Délégué Technique FFSA délégué TEAMS

Délégué Technique Adjoint

Christian BONIN 1188

Michel PETETIN 217737

Jean-Pierre ROLLAND 2694

Jean Claude MARTY 32003

Laurent BRAURE 196163

Philippe COLLOMBON 366241

Christophe NATEWAJKO 43054

Chargés des Relations avec les Concurrents

Françoise FREVILLE 111134

Veronique PUYAU 21585

Jocelyne MUGNIER 23843

Jean Marc SEGOUIN 3352

Juges de fait 1

Elizabeth DARDANELLI 184702

Jo DARDANELLI 20166

Juges de fait 2

Gerard FOURNIER 131394

Jean Claude BESSAOU 324723

Médecin Chef

Jean Paul RICHARD

Informatique / classements

Patrick SOFT

Véhicules d'Encadrements Hors 000, 00 et 0

ORGA	Karine JULIEN Mickael GUIET	327939 298603
Tricolore	Aurelie CUCHEVAL Carmen BELCHI	340281 8747
Autorités	José-Luis BORDONADO Ivan PRISTCHEPA	160447 205325
SECU2	Guillaume FAYET Gerard TEXIER	162390 18160
SECU 1	Fabrice POLLANO Fabien PELADAN	134623 37968
Représentant du C.O. auprès de l'Observateur (Chauffeur)	Bernard TREMOULET	203392
Responsable INFO/SONO FFSA	Michel BATHELOT	27154
DAMIER	Claude SIDOBRE Olivier REMEYSE	41834 23675

Tous les officiels licenciés nommés dans ce règlement particulier ainsi que les commissaires de route et officiels listés dans le dossier Organisation sont juges de fait à l'exclusion des membres du Collège des Commissaires Sportifs.

1.2 p ELIGIBILITE

Le **66^{ème} Critérium des Cévennes** compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes
- Le Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices
- Le Classement promotion « Trophée MICHELIN »,
- Le Championnat de France des Rallyes Team
- Le Championnat de France des Rallyes Féminin,
- Le Trophée IGOL
- Le Trophée GT2i CFR FFSA
- La Coupe de France des Rallyes 2026, coefficient 4
- Le Championnat Rallye 2025 de la Ligue Sport Automobile Occitanie Méditerranée
- Le Trophée Alain SZAFARCZYK.
- CHALLENGE ASA HERAULT – GT2i

1.3 p VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site www.criteriumcevennes.com pour confirmation de leur engagement et des horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques, qui se dérouleront le Jeudi 23 Octobre 2025. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

Les vérifications pour les voitures teams se feront dans les structures des teams parc d'assistance de ST Hippolyte du Fort.

1.3.1 p Les vérifications administratives obligatoires auront lieu lors de la remise du road-book Jour 1 des sessions 1 & 2 des reconnaissances :

- Samedi 18 Octobre 2025 de 9 h 00 à 14 h
- Mercredi 22 Octobre 2025 de 9 h 00 à 14 h

REGLEMENT PARTICULIER	66 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 29/07/2025	9/21
-----------------------	--	---	------

Lors de ces vérifications, l'équipage ou son représentant devra **obligatoirement** se présenter :

- Permis de conduire en cours de validité (original)
- Licence valable pour l'année en cours pour chaque membre de l'équipage
- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture.

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture, divers autres documents ainsi qu'un module de géo-localisation.

1.3.3p. Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc., ...) avant de passer aux vérifications ainsi que celles participant à la séance d'essai.

A l'issue des vérifications techniques, les concurrents se rendront au Parc Fermé FUN KART BRISSAC.

1.3.12 p Les vérifications techniques finales seront effectuées le Dimanche 26 octobre 2025, immédiatement après l'arrivée dans les locaux du Garage METROPOLITAIN Classic 96 avenue Jacqueline Auriol Aéroport Montpellier Méditerranée Mauguio 34.

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux opérations de démontage est fixé à **60 € T.T.C.**

ARTICLE 2 P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A. et C.F.R. 2025

IMPORTANT :

Les véhicules de reconnaissance, d'assistance ou véhicules des ouvriers même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participants au Rallye.

Ils ne sont pas couverts par l'assurance R.C. de l'organisateur et restent sous la seule et entière responsabilité de leurs propriétaires.

ARTICLE 3 P – CONCURRENTS & PILOTES

3.1 p DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5 p Toute personne qui désire participer au 66^{ème} Critérium des Cévennes doit adresser au secrétariat du rallye(cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le : **Lundi 13 Octobre 2025, minuit :**

ASA HERAULT Résidence Rimbaud Bt A 577,ave. Louis Ravas – 34080-MONTPELLIER

Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : asa-herault@orange.fr – www.criteriumcevennes.com

Les formulaires de demande d'engagement, les fiches assistance, reconnaissances et ouvriers sont à télécharger sur le site de l'ASA Hérault **www.criteriumcevennes.com** et si possible remplis en ligne avant impression.

Les concurrents inscrits aux CF / Trophée Michelin bénéficient d'une priorité d'engagement valable jusqu'au **Lundi 06 Octobre 2025 minuit.**

L'engagement doit aussi comporter la photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture et des photocopies des licences et du permis de conduire du pilote et copilote.

En même temps que leur bulletin d'engagement, les équipages devront remplir :

- les feuilles d'enregistrement des équipements de sécurité (pilote – copilote – voiture)
- un formulaire précisant le schéma d'implantation de leur structure d'assistance et l'identification complète du ou des véhicules d'assistance.
- un formulaire pour l'identification du véhicule de reconnaissances et préciser leur planning de reconnaissances .
- un formulaire pour l'identification des ouvriers pour les concurrents concernés

REGLEMENT PARTICULIER	66 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 29/07/2025	10/21
-----------------------	--	---	-------

3.1.10 NOMBRE D'ENGAGES

Le nombre maximum des engagés est fixé à **150** voitures. Au delà, une liste d'attente pourra être établie en complément de la liste initiale en fonction du nombre de voitures engagées dans le 16^{ème} Critérium des Cévennes VHC (**25** voitures admises), et 6^{ème} Critérium VHRS/ 4^{ème} VMRS (**25** voitures) soit **200 voitures sur l'ensemble des 3 rallyes**).

3.1.11 p DROIT D'ENGAGEMENTS

Les droits d'engagement sont fixés avec la publicité facultative de l'organisateur :

- Droits normaux : **1250 € système de géo-localisation inclus**.
- Equipages (pilotes et copilotes) licenciés dans la Ligue Régionale Occitanie Méditerranée (sauf ceux engagés au CFR et/ou au Trophée Michelin) : **1100€ système de géo-localisation inclus**
- Equipages (pilotes et copilotes) licenciés à ASA Hérault (sauf ceux engagés au CFR et/ou au Trophée Michelin) : **1050€ système de géo-localisation inclus**. Leur sera offert en plus un **bon d'achat de 100€** à valoir sur le catalogue 2025 GT2I.

Les droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative proposée par les organisateurs. La majoration applicable sera exigée immédiatement si l'absence de la publicité facultative est constatée au cours du rallye.

Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux dits organisateurs par lettre recommandée ou mail.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye, soit le Jeudi 16 Octobre 2025.
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'au début des vérifications, soit le Jeudi 23 Octobre 2025.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfaits après le Jeudi 23 Octobre 2025.

Suite à l'annulation de la deuxième étape du Critérium des Cévennes 2024 qui devait se dérouler le samedi 26 octobre 2024, le Comité Directeur de l'ASA Hérault réuni le 12 novembre 2024, a décidé les mesures suivantes au bénéfice des pilotes pénalisés par cette situation.

Rallye Moderne:

Sont concernés les pilotes classés au terme de la 1^{ère} étape à l'exclusion de ceux engagés dans le CFR, le Trophée Michelin et d'une manière générale, les Teams officiels.

Remise: 350 € sur l'engagement 2025,

3.1.12 p

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et pour les concurrents étrangers d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent. Pour les engagements par mail la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48 heures du montant des droits d'engagements. Les chèques ne seront mis en paiement qu'après les vérifications administratives obligatoires.

Pour les paiements par virement, veuillez indiquer les coordonnées du destinataire :

Titulaire du Compte : ASA HERAULT

577, avenue du Professeur Louis Ravas - Le Rimbaud Bt A

34080 – MONTPELLIER

Banque de domiciliation : Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon

Identification du Compte (Iban) : FR 76 1348 5008 0008 9137 3982 447

Code Banque : CEPFRPP348

REGLEMENT PARTICULIER	66 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 29/07/2025	11/21
-----------------------	--	---	-------

Les frais de virement seront à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif d'exécution du virement sera envoyé au Secrétariat du Rallye avant la date de clôture des engagements. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus, lors des vérifications un versement en espèces ou un chèque à titre de caution sera demandé.

Important : L'émetteur doit préciser dans la rubrique « Motif » le nom de l'équipage concerné notamment dans le cas où le virement provient d'un tiers, sponsor, association etc... afin de pouvoir faire le rapprochement. De part leur engagement et leur signature, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents au Rallye et à les assumer. Ils certifient en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce Rallye conformes à la réglementation générale des rallyes et C.F.R. 2025.

3.2 p EQUIPAGES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A. et C.F.R. 2025

3.2.9 p

Le port du casque est interdit en dehors des E.S. Cependant une tolérance de 500m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point Stop. Les limites seront indiquées sur le road-book, et délimitées par des panneaux spécifiques.

3.2.10 p

Tous les concurrents, pilotes, copilotes, et ouvriers devront obligatoirement être en possession et titulaire, (**avoir sur eux pendant toute la durée du rallye**) de leurs licences valables pour l'année en cours ainsi que leurs permis de conduire et une pièce d'identité valide.

Retrait de Licence : (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quel que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3p ORDRE DE DEPARTS

Conforme au Règlement Standard et au Règlement du Championnat de France des Rallyes 2025.

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères en justifiant les raisons.

3.3.1p

Pour la 2ème et la 3ème étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière E.S. courue de l'étape précédente, hors pénalités, dans les conditions définies dans l'article 3.3.1 du Règlement standard des Rallyes.

Un classement de l'étape pénalités incluses sera affiché au plus tard 1H avant le départ de l'Etape suivante.

ARTICLE 4 P – VOITURES et EQUIPEMENTS

4.1 p VOITURES AUTORISEES

Celles en conformité au règlement standard et C.F.R. des rallyes FFSA 2025

4.2. p PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard et C.F.R. des rallyes FFSA 2025

REGLEMENT PARTICULIER	66 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 29/07/2025	12/21
-----------------------	--	---	-------

4.3 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et du C.F.R. 2025

Les différents sites du Parc d'Assistance de St Hippolyte du Fort seront accessibles dès :

- **le Mercredi 22 Octobre 2025 à partir de 14 H 00 pour les structures : Michelin et Teams**
- **Jeudi 23 Octobre 2025 à partir de 08 H 00 pour toutes les autres structures d'assistance**

L'entrée dans le parc d'assistance est strictement réglementée : les modalités seront précisées dans un document distribué à l'occasion de la remise des road-books. Une plaque d'assistance sera fournie à chaque équipage.

Des plaques d'assistance supplémentaires pourront être vendues, sous réserve d'en faire la demande lors de l'engagement et sous réserve de respecter la surface autorisée pour le stationnement de chaque équipage ou team à l'intérieur du parc d'assistance, au tarif suivant : plaque supplémentaire : **180€ TTC** (4 maximum).

Important : Un autocollant pare-brise « Navette Parc Assistance » (un par concurrent, distribué au moment des vérifications administratives) sera exigé pour pouvoir à tout moment entrer et sortir librement des différentes places du Parc d'Assistance..

La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de 60 m² pour une voiture + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaitent se regrouper.

La surface attribuée à un Team CFR dans le parc d'assistance est de 200 m² jusqu'à 2 voitures + 40 m² pour voiture supplémentaire.

Tous les concurrents souhaitant disposer d'une surface supplémentaire devront en faire la demande avant la clôture des engagements. Le m² supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et facturé **9.60€ TTC le m²**, à régler au plus tard au moment des vérifications obligatoires.

L'ensemble des structures d'assistance devront impérativement être en place avant le Vendredi 24 Octobre 2025 à 10 H 00

Seul le catering destiné aux équipes est autorisé dans le parc d'assistance. Toute autre opération de réceptif commerciale ou promotionnelle ne pourra être organisée qu'avec l'accord de l'organisation.

La vitesse dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/heure. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye et toute infraction sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

Aucune remorque ne pourra être stationnée dans l'enceinte du parc d'assistance, ni sur les parkings attenants. Deux parcs remorques sont à votre disposition : Rue du Blériot ZAE Les Batailles à St Hippolyte du Fort et Parking Site de Grammont route de Mauguio 34000 - MONTPELLIER.

Lors des vérifications techniques le déchargement des voitures sera strictement interdit sur le site de Fun Kart Brissac. Par additif l'organisation communiquera quelques jours avant le rallye le site de déchargement autorisé.

4.3.1.3 p PROPRETE DE VOTRE STAND ET SECURITE

Vous êtes responsable de vos équipes d'assistance et il est impératif que vous fassiez respecter les directives ci-après :

- Tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- Il est précisé que le piquetage est interdit
- Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur des véhicules d'assistance.
- Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets au plus tard lorsque votre équipe quitte les parcs d'assistance (de nombreux conteneurs seront à votre disposition en immédiate proximité des différents parkings d'assistance).

REGLEMENT PARTICULIER	66 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 29/07/2025	13/21
-----------------------	--	---	-------

4.3.2 p ZONES DE RAVITAILLEMENT

- Par mesure dérogatoire, les ravitaillements en carburant sont autorisés dans l'ensemble du Parc d'assistance. **Dans ce parc, il est vivement conseillé que les mécanos manipulant les bidons de carburant soient équipés de combinaison et de gants ignifugés.**

Pour les concurrents utilisant du carburant de commerce, le ravitaillement sera autorisé aux stations services SUPER U, de Ganges, le Vigan et Saint Hippolyte du Fort (situées sur le parcours et indiquées sur le road-book comme « station autorisée ») et l'Intermarché de Molière Cavaillac.

Seul le pilote et le copilote devront effectuer le ravitaillement à ces pompes.

Des juges de faits seront présents pour le contrôle des opérations.

La distance maximum à couvrir entre deux parcs d'assistance ou entre un parc assistance et une zone de ravitaillement (Z.R.) éloignée (ou entre un parc assistance et départ ou l'arrivée finale sera :

Entre Départ et Assistance A .		de	17.00 km	dont	0 km d'épreuves spéciales
Entre Assistance A et Assistance B	E.S. 1, 2, 3	de	110,80 km	dont	38.60 km d'épreuves spéciales
Entre Assistance B et Assistance C	E.S. 4, 5, 6,7	de	134.60 km	dont	40.20 km d'épreuves spéciales
Entre Assistance C et Assistance D	E.S. 8, 9	de	129.20 km	dont	41.30 km d'épreuves spéciales
Entre Assistance D et Assistance E	E.S. 10	de	114.4 km	dont	45.10 km d'épreuves spéciales
Entre Assistance E et Assistance F		de	34,00 km	dont	0 km d'épreuves spéciales
Entre Assistance F et Arrivée finale	ES 11,12,13	de	116.56 km	dont	19.36 km d'épreuves spéciales

4.7 : EXTINCTEURS

Les extincteurs, installés conformément à la liste N°16 et N°52, devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques et jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée. En cas de non-respect avant le départ : mise en conformité.

Pendant le rallye :

- Première infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité
- Deuxième infraction : disqualification

4.9 p GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA.

Le kit de géolocalisation (comprenant le Tracker Interactif, le câble d'alimentation, le support et la platine) ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du road-book de chaque rallye.

Une caution de 300 € sera demandée à chaque concurrent. En cas de perte ou de détérioration Tracker Interactif et/ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org ainsi que sur le site de chaque rallye comptant pour le CFR.

Lors de la remise du kit : Le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géo-localisation. IMPORTANT : l'heure affichée sur le Tracker Interactif ne doit en aucun cas être considérée comme l'heure officielle du rallye !

Lors des reconnaissances et du Rallye, chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation. (voir Installation et fonctionnement annexe). Notamment s'assurer que le « Mode Reco » est lancé. Dans le cas contraire, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil.

Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice. Lors des vérifications techniques préliminaires, le montage (endroit et fixation(s),

REGLEMENT PARTICULIER	66 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 29/07/2025	14/21
-----------------------	--	---	-------

suivant la notice) devra être vérifié par les commissaires techniques. Le non-respect des instructions de montage reprises dans la notice d'installation sera considéré comme une non-conformité technique.

Le bon fonctionnement du système devra être vérifié par le distributeur agréé (ce contrôle pourra s'effectuer au plus tard lors de la sortie du parc fermé précédent le départ du rallye).

Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement. Si un concurrent constate que le mode « IZY Race FFSA » n'est pas lancé, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil. En cas de non-fonctionnement, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géo-localisation (VDS), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

Pendant les reconnaissances et/ou pendant le rallye, tout dysfonctionnement non signalé à l'équipe en charge de la géolocalisation, entraînera les pénalités suivantes :

- 1ère infraction : l'organisateur ou le Directeur de Course demandera la remise en conformité immédiate,
- Dès la 2^{ème} infraction : pénalités à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs. Il sera fourni par l'organisateur un module de géolocalisation fourni par VDS Racing.

L'organisateur dégage toute responsabilité pour les zones blanches non couvertes.

ARTICLE 5 P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. et du C.F.R. 2025

5.1 p IDENTIFICATION DES VOITURES

L'application de l'article R. 322-1 du Code de la Route doit être respecté, y compris pour la spéciale d'essai. Les voitures qui participent à cette ES devront porter les identifications prévues, ainsi que l'autocollant « VOITURE VERIFIEE » qui sera appliqué après que la voiture de course aura été contrôlée.

5.2 p PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif à venir au présent règlement particulier.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de tout film, vidéo ou image à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou de tout autre support est strictement interdite, sauf accord de l'organisation. Des poursuites judiciaires seront engagées en cas de non-respect de cette disposition.

5.2.4p

Les concurrents devront s'assurer de la bonne apposition des publicités pendant toute la durée du rallye. Une absence ou une mauvaise apposition d'une publicité obligatoire ou facultative, s'il y a lieu, entraînera une pénalité de 160 € pour le 1er constat et une pénalité de 320 € en cas de récidive.

REGLEMENT PARTICULIER	66 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 29/07/2025	15/21
-----------------------	--	---	-------

ARTICLE 6 P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 p DESCRIPTION

Le 66^{ème} Critérium des Cévennes représente un parcours total de **656.56** kms et comporte 13 épreuves spéciales, dont 10 E.S. différentes, d'un total de **184.56 (soit 28,11 %)**. Il est divisé en 3 étapes et 5 sections. Les épreuves spéciales sont :

E.S. N°	NOMS DES SPECIALES	LONGUEUR	VENDREDI 24	SAMEDI 25	DIMANCHE 26
1/4	"LA CADIERE- SUMENE"	13.20 km	2 fois		
2/6	"LE REY-ST ANDRE de MAJENCOULES- MANDAGOUT"	9.10 km	2 fois		
3/7	"CC-PAYS VIGANAIS" MONTARDIER –St BRESSON-ROQUEDUR "	16.30 km	2 fois		
5	"FUN KART BRISSAC "	1.60 km	1 fois		
8	"VAL d'AIGOUAL-Les PLANTIERS-COL DE BES"	29.20 km		1 fois	
9	"ST MARTIAL - SUMENE "	12.10 km		1 fois	
10	"VAL d'AIGOUAL-Les PLANTIERS- St MARTIAL-SUMENE"	45.10 km		1 fois	
11	"BRISSAC – CAUSSE DE LA SELLE"	8.17 km			1 fois
12	"FERRIERES LES VERRERIES"	4.68 km			1 fois
13	"CC Grand Pic St Loup FERRIERES-CLARET"	6.51 km			1 fois

RECAPITULATIF	E.S.	LIAISONS	TOTAL
ETAPE 1	78.80 km	166.60 km	245.40 km
ETAPE 2	86.40 km	191.20 km	277.60 km
ETAPE 3	19.36 km	114.20 km	133.40 km
TOTAL RALLYE	184.56 km	472.00 km	656.56 km

NOTE IMPORTANTE

Les longueurs des E.S. et les distances entre 2 C.H. du parcours de liaison sont données à titre indicatif et susceptibles de changement jusqu'au début de l'épreuve. Seules celles indiquées dans le road-book feront foi.

REGLEMENT PARTICULIER	66 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 29/07/2025	16/21
-----------------------	--	---	-------

6.2 p RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement Standard de la FFSA et au règlement du Championnat de France des Rallyes 2025.

Les reconnaissances ne doivent en aucune façon être assimilées à des essais . Le Code de Route doit être absolument respecté. Des contrôles via le tracking et par des commissaires seront effectués durant les reconnaissances. Le système de géocalisation doit être à bord et en fonctionnement.

Un exemplaire du carnet d'itinéraire (road-book) sera distribué aux équipages le jour de l'ouverture des reconnaissances pour chacune des deux sessions. Chaque équipage disposera d'un exemplaire gratuit.

Chaque exemplaire supplémentaire du Carnet d'itinéraire sera disponible contre paiement de la somme de 50 €.

Toutes les spéciales ainsi que le shakedown, à l'exception de l'ES 5, seront accessibles pendant tous les créneaux horaires de reconnaissance quelque soit le jour.

La spéciale 5 de FUN KART BRISSAC sera à reconnaître également lors des reconnaissances mais accessible uniquement le Samedi 18/10/2025 et le Mercredi 21/10/2025 de 18H30 à 20H30.

6.2.2 p Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) lorsqu'ils rempliront la fiche de reconnaissances. Grâce à la géo-localisation des contrôles de vitesse seront effectués à tout moment des reconnaissances.

Deux autocollants (dimension 210mm x 140mm) portant le numéro attribué au concurrent pour les reconnaissances (et la course) et identifiés « 66^{ème} Critérium des Cévennes » devront être obligatoirement apposés sur le véhicule de reconnaissance, au niveau du pare-brise et de la vitre arrière.

Les concurrents devront inscrire eux même, au **stylo à bille** sur le carnet de pointage qu'ils recevront avec le road-book, les renseignements demandés (jour et heure de départ et d'arrivée). Les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances dès leur inscription au rallye.

Les reconnaissances seront limitées à **2 passages** par épreuve spéciale. Pendant les reconnaissances seulement 2 personnes MAXIMUM à bord seront autorisées.

Il est formellement interdit de prendre les ES à contre sens du parcours.

RAPPEL :

Le panachage WE – Semaine est autorisé.

6.4 p CIRCULATION :

Conforme au règlement standard FFSA et C.F.R. 2025.

6.4.1. Pendant les reconnaissances, et pendant toute la durée du rallye sur les parcours de liaison, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.

Nota : Les zones de limitations de vitesse spécifiques seront indiquées dans le road-book et contrôlées avec le système de géolocalisation.

Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, constatées par un officiel de l'organisation ou suite au rapport du prestataire de géolocalisation de l'épreuve, ou par la notification d'un agent ou fonctionnaire se verra infliger, par les commissaires sportifs, les pénalités prévues au règlement.

ARTICLE 7 P – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 p DEPART

Conforme au règlement standard FFSA et C.F.R. 2025.

REGLEMENT PARTICULIER	66 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 29/07/2025	17/21
-----------------------	--	---	-------

7.1.9 p OUVREURS

Conforme au Règlement du C.F.R. 2025

Les ouvriers sont autorisés pour les seuls équipages inscrits au Championnat de France. Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvrier auprès de l'organisateur avec une demande en remplissant la feuille d'engagement spécifique mentionnant le type, le modèle, le numéro d'immatriculation du véhicule ouvrier (seuls les véhicules de série sont autorisés) ainsi que les noms des personnes qui seront à bord et qui devront être obligatoirement titulaires d'une licence F.F.S.A. 2025 et d'une pièce d'identité. Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules et devront portées leurs licences et leurs permis de conduire.

Les véhicules utilisés par les ouvriers seront identifiés par 4 autocollants portant le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient et un panneau adhésif « Ouvrier » 50x70cm à coller sur le capot avant. Cette identification obligatoire fournie par l'organisateur donnera lieu à un droit maximum de **300 €**.

De plus, pour les ouvriers un adhésif "Navette parc assistance" sera fourni afin de pouvoir apporter les notes sur le site du Parc d'assistance de St Hippolyte du Fort.

Les ouvriers seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvrier à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion.

L'heure limite maximum pour le passage des ouvriers sera fixée à tout moment avant la tricolore et/ou jusqu'à H-90 avant le 1er rallye.

NOTA : si, en cas de force majeure et à titre exceptionnel, les ouvriers n'étaient pas autorisés lors d'une ES et/ou d'une étape, cette disposition devra s'appliquer à TOUS les ouvriers sans exception pour garantir l'équité sportive. L'heure limite maximum pour le passage des ouvriers sera fixée à tout moment avant la tricolore et/ou jusqu'à H-90 avant le 1er rallye et figurera au règlement particulier de chaque rallye.

7.3.17 p NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et C.F.R.2025

7.5 p EPREUVES SPECIALES (E.S.)

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et C.F.R.2025

7.5.13 p : EPREUVE SPECIALE "EN BOUCLE"

Lors de l'ES 5 FUN KART BRISSAC se déroulant en boucle et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.
- tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute. Pour cette ES, les départs sont donnés par le Directeur de Course de l'épreuve dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant.

Pour l'ES 13 qui se déroule en partie en boucle, le collège des commissaires se réserve le droit d'appliquer la même règle en fonction du fait constaté.

7.5.16 : INTERVENTION EPREUVE SPECIALE

7.5.16.1 : Drapeau Jaune

a) Le drapeau jaune sera présenté aux équipages sur instruction du Directeur de Course (ES ou PC) ou à l'appréciation du commissaire en poste où a lieu l'incident. Les drapeaux ne pourront être déployés et agités que par un commissaire portant une chasuble facilement identifiable (commissaire, commissaire chef de poste route, chasuble avec le symbole radio). Un drapeau jaune devra être disponible à chacun des points radio de l'épreuve spéciale.

REGLEMENT PARTICULIER	66 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 29/07/2025	18/21
-----------------------	--	---	-------

b) Signification du drapeau jaune. Lorsqu'un pilote passe devant un drapeau jaune déployé et agité, il doit immédiatement réduire sa vitesse, ne pas doubler, être prêt à changer de direction, et suivre les instructions des commissaires ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre. Cela signifie qu'il y a un danger sur le bord ou sur une partie de la route de compétition. Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.

c) Tout équipage ayant reçu le drapeau jaune pourra se voir attribuer un temps de référence pour la spéciale.

7.5.16.2 : Drapeau Rouge (nouveau)

a) Drapeaux rouges électroniques Si les voitures en compétition sont équipées d'un voyant symbolisant le drapeau rouge et lorsque le drapeau rouge électronique est activé depuis la direction de course, le voyant LED symbolisant le drapeau rouge situé sur la console d'urgence se met à clignoter. Dès qu'ils voient le drapeau rouge électronique, les équipages doivent immédiatement réduire la vitesse. La LED symbolisant le drapeau rouge doit être visible des deux membres d'équipage.

b) Signification du drapeau rouge: Dès lors que le drapeau rouge est activé et affiché sur le boîtier de géolocalisation, le pilote doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de la spéciale et suivre les instructions des commissaires ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre (ceux-ci pourront lui ordonner de s'arrêter pour faciliter la gestion des interventions). Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.

c) Le drapeau rouge pourra également être déployé à un point intermédiaire médicalisé avec la présence d'un directeur de course, si l'épreuve spéciale en est pourvue, et uniquement sur ordre du directeur de course général au PC course. Le cas échéant, les significations sont identiques à celles détaillées dans l'alinéa b) du présent article.

d) Tout équipage ayant reçu le drapeau rouge se verra attribuer un temps de référence pour la spéciale.

7.5.17 p SECURITE DES CONCURRENTS

7.5.17.3 p DEPANNAGE

S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, placée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir par lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

7.5.17.4 p DECLARATION D'ABANDON

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la direction de Course de son abandon (voir N° de téléphone indiqué au niveau du road book, briefing pilote et carnet de bord).

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se traduire par une pénalité infligée par le Collège des Commissaires Sportifs.

7.5.20 p SEANCE DE MISE AU POINT « BASE D'ESSAI » - MONOBLET

Une séance d'essai sera organisée le Jeudi 23 Octobre 2025 de **13 h 00 à 18 h 00**, proche du parc d'assistance sur la commune de MONOBLET sur une distance de 2,5 Km environ dans les conditions de sécurité d'une épreuve spéciale. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **200 Euros**.

REGLEMENT PARTICULIER	66 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 29/07/2025	19/21
-----------------------	--	---	-------

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer.

Cependant, après accord de l'organisateur et de la personne désignée à cet effet par la FFSA, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard 48 heures avant le début de la séance d'essais.

Au plus tard au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

Les pilotes et copilotes doivent être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Préalablement à la séance d'essai, il est important d'avoir satisfait aux vérifications administratives et d'avoir récupéré, pour apposition, les "numéros d'identification". Un contrôle des éléments de sécurité sera réalisé par un commissaire technique au départ de la base d'essai.

Vu la longueur réduite **du parcours** le nombre de passage n'est pas limité.

Tout essai privé est interdit dans le Gard et dans l'Hérault à partir de la date d'ouverture des engagements soit le 18 Août 2025.

PRESENTATION DES EQUIPAGES A LA SEANCE D'AUTOGRAPHES DEDICACE

Une séance de dedicace pourra être organisée au parc de regroupement du Vigan. Les modalités seront précisées dans un additif si elle est confirmée.

ARTICLE 8 P – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. et C.F.R. 2025

ARTICLE 9 P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA, et à l'article 9 du règlement C.F.R 2025

ARTICLE 10P - PRIX & COUPE

10.1 p REMISE DES PRIX

La Remise des Prix du 66^{ème} CRITERIUM des CEVENNES se déroulera le Dimanche 26 octobre 2025 à l'arrivée du rallye Podium Place G. Frêche Montpellier.

Au terme du rallye et afin de faciliter la gestion des ordres de passage sur le podium d'arrivée, est mis en place un parc de reclassement à St Mathieu de Tréviers (CH13A-13B), **le pointage en avance n'étant pas autorisé au niveau du CH précédant le podium d'arrivée à Montpellier** (CH 13C). Les concurrents sont placés en régime de parc fermé entre le podium d'arrivée et le Parc fermé d'arrivée finale.

-PRIX EN ESPECES PAR CLASSE

NBRE DE PARTANTS PAR CLASSE	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
- De 1 à 5	25 % X E		
- De 5 à 9	50 % X E		
- A partir de 10	100 % X E	50 % X E	25 % X E
- Féminin	50 % X E		

(E = montant de l'engagement réellement payé limité à 1150 € et hors module de géo-localisation)

Seront considérés comme « partants » tous les concurrents figurant sur la liste des concurrents autorisés à prendre le départ du Rallye.

Les concurrents Classement Promotion Michelin ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe.

Les prix seront ceux correspondant à la place réelle du concurrent.

Les prix en espèces seront envoyés aux concurrents dans un délai de 7 jours après la parution du classement officiel définitif, sauf vérifications finales en cours, à l'adresse figurant sur le bulletin d'engagement.

REGLEMENT PARTICULIER	66 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 29/07/2025	20/21
-----------------------	--	---	-------

- COUPES (les coupes ne sont pas cumulables)

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée (Parvis Georges Frêche – Mairie de Montpellier) et tous les concurrents classés devront passer sur le podium dans l'ordre de passage suivant :

- Les 3 premiers équipages du Classement Scratch, + 1^{er} du Classement Team
- Les 3 premiers équipages du Classement 2 Roues Motrices
- Les 3 premiers équipages du Classement «Promotion Trophée Michelin»
- Les 3 premiers équipages du Classement des Rallyes de la Ligue Sport Automobile Occitanie Méditerranée
- Le premier équipage Féminin
- Les vainqueurs de groupes et de classes
- Le gagnant du «Trophée Alain SZAFARCZYK»

Seront également distribuées des récompenses spécifiques aux lauréats du « Trophée Igol et GT2I FFSA»

- PRESENCE DES CONCURRENTS EN SALLE DE PRESSE A LA FIN DU RALLYE

Les 3 premiers du Classement Général, les 3 premiers du Classement « Trophée Michelin » doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en Salle de presse, immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.

Nous remercions toutes les personnes prenant part au 66^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES de favoriser le plus possible les activités commerciales locales des Hauts Pays Cévenols, afin de répondre au souhait des organisateurs et de maintenir la meilleure perception possible de notre manifestation auprès de tous les habitants.

Sauf accord préalable avec les Organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du 66^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES et à proximité immédiate est strictement interdit, de même que la reproduction des images de ces supports. Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du CRITERIUM DES CEVENNES ou sur l'utilisation de son nom devra être déclarée, négociée et autorisée par les organisateurs.

REGLEMENT PARTICULIER	66 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 29/07/2025	21/21
-----------------------	--	---	-------